

## Enseignement de la Musique

(2236)

Le Congrès exprime son inquiétude devant le fait que dans de nombreux pays, l'enseignement de la musique dans les écoles et collèges d'enseignement supérieur se fait grignoter chaque fois un peu plus du fait de la réduction des crédits réservés à l'enseignement et en raison de l'idée généralement admise que les cours de musique et la pratique d'un instrument à l'école ne font pas partie des matières principales dans les programmes. Le Congrès pense que l'enseignement de la musique et la pratique d'un instrument ne fournissent pas seulement un savoir-faire musical mais aident aussi ces jeunes à développer d'autres savoir-faire sociaux et des pratiques qui à leur tour développent leurs capacités à étudier.

Le Congrès demande donc à la FIM d'aider les Syndicats-membres à faire campagne pour la préservation et l'augmentation du temps d'enseignement musical, dispensé sous toutes formes et de styles différents de sorte qu'on ne refuse à aucun jeune la possibilité d'étudier la musique.